

Fiche profil de poste

Circonscription : ERSTEIN

Libellé du poste : Conseiller Pédagogique de Circonscription

1. Définition du poste et des missions

Maître formateur, le conseiller pédagogique de circonscription (CPC) exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN). Il contribue au pilotage de la circonscription, dans l'objectif d'améliorer les compétences des enseignants et les résultats des élèves. Le CPC a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir les tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription ou de représentation de l'IEN. Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des professeurs. Il apporte un regard extérieur positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles. Il assure le suivi d'actions particulières dans ses aspects réglementaires et pédagogiques.

Spécificités du poste et des missions :

La circonscription d'Erstein comprend 50 écoles, réparties sur 5 secteurs de collège et 37 communes.

Trois pôles bilingues maillent le territoire. Trois PIAL et huit ULIS sont implantés dans la circonscription.

Le conseiller pédagogique a en charge le dossier EPS. A ce titre, il inscrit son action dans le cadre de l'équipe départementale EPS et favorise la pratique dans les trois cycles de l'école primaire, en appui sur des connaissances et compétences didactiques, pédagogiques et règlementaires. Il impulse et accompagne les dispositifs et priorités institutionnels et assure le suivi des conventions avec les collectivités locales et les partenaires. Il suit les procédures d'agréments et l'instruction des dossiers de sorties scolaires avec nuitées.

Animation et formation :

Le conseiller pédagogique est conseiller technique de l'IEN sur tous les domaines pédagogiques qu'il partage avec son collègue CPC. Il contribue à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation et d'animation de la circonscription ; il encadre la gestion des actions de formation à l'aide du logiciel GAIA.

Il assure des formations inscrites au plan de formation et accompagne des constellations d'enseignants **(Plan français)**.

Il participe aux actions et impulsions inter-degrés ainsi qu'aux formations.

Il encourage et contribue à la diffusion des réussites pédagogiques sur le site Internet de la circonscription.

Il contribue à l'actualisation, produit et mutualise des ressources pédagogiques.

Il assure un rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires de l'Ecole.

Fonctionnement pédagogique et administratif des écoles :

Le conseiller pédagogique assiste les équipes d'école dans la mise en œuvre des réformes pédagogiques, dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets des écoles, des programmations de cycle et d'école, dans l'analyse des résultats aux évaluations. Il est amené à participer aux conseils de maîtres et de cycle dans les écoles. Il opère un suivi des actions des écoles.

Il assiste les directeurs dans l'animation des équipes, l'élaboration et la mise à jour d'outils de pilotage.

Suivi des élèves :

Le conseiller pédagogique fait partie du pôle ressource de la circonscription. A ce titre, il assiste les équipes d'école dans la mise en œuvre des réponses adaptées aux besoins des élèves en prenant en compte la personnalisation et le suivi des parcours des élèves.

Il assiste, en cas de besoin, aux équipes éducatives ou aux équipes de suivi de la scolarisation.

Il contribue au contrôle des acquis des élèves instruits en famille.

Il analyse et exploite, au sein de l'équipe de circonscription, les résultats aux évaluations nationales.

Suivi des enseignants :

Le CPC apporte l'aide nécessaire aux enseignants qui entrent dans le métier, à ceux qui sont provisoirement en situation de difficulté professionnelle ainsi qu'à ceux qui se préparent à des examens professionnels.

2. Compétences et qualités requises par le candidat

- compétences pédagogiques avérées sur l'ensemble des cycles et des domaines d'activité de l'école primaire ;
- bonnes culture de l'évaluation et connaissance des programmes ;
- autonomie et sens des responsabilités ;
- qualités relationnelles, sens de l'écoute et de l'empathie ;
- capacités et goût pour le travail en équipe ;
- capacités d'organisation et d'analyse ;
- disponibilité ;
- qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.

3. Conditions de recrutement

CAFIPEMF nécessaire. Entretien auprès d'une commission composée de trois personnes, dont l'inspectrice de la circonscription.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

Inspection de l'Education Nationale d'Erstein

20, rue du Général de Gaulle - 67150 ERSTEIN - 03 88 98 06 76 – ien.erstein@ac-strasbourg.fr